

## SPÉCIAL « CANICULE : SANTÉ EN DANGER »

### Comment affronter la canicule ? quelques conseils utiles

#### Protégez-vous de la chaleur !

Évitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes (généralement entre 12h et 16h) et plus encore les activités physiques : jardinage, bricolage, sport...

Si vous devez sortir, restez à l'ombre et préférez le matin tôt ou le soir tard. Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire. Emportez avec vous une bouteille d'eau.

Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil. Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air.

#### Rafrâchissez-vous !

Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, rendez-vous et restez au moins deux heures dans des endroits climatisés ou, à défaut, dans des lieux ombragés ou frais : supermarchés, cinémas, musées... à proximité de votre domicile.

Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/ou humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette. Vous pouvez également humidifier vos vêtements.

#### Buvez et continuez à manger !

Buvez le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruits... Ne consommez pas d'alcool ! Évitez les boissons à forte teneur en caféine (café, thé, colas) ou très sucrées (sodas).

Mangez comme d'habitude au besoin en fractionnant les repas, de préférence des fruits ou des légumes (sauf en cas de diarrhée) : en cas de difficulté à avaler les liquides, prenez de l'eau sous forme solide en consommant des fruits (melon, pastèque, prunes, raisins, agrumes) et des crudités (concombre, tomate) voire de l'eau gélifiée. Fractionnez les repas, pour recharger l'organisme en sels minéraux.

#### Demandez conseil à votre médecin, votre pharmacien !

Surtout si vous prenez des médicaments, ou si vous ressentez des symptômes inhabituels.

#### N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider !

Demandez de l'aide à un parent, un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise.

Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et aidez-les à manger ou boire. Il y a toujours autour de nous une personne âgée isolée, fragile ou dépendante qui peut être dans une situation d'inconfort, voire en danger à cause de la chaleur : RELAYEZ CE MESSAGE AUTOUR DE VOUS !

#### Pour plus d'informations :

Consultez régulièrement la météo et la carte vigilance de Météo France

Contactez votre mairie pour connaître les aides disponibles : Accueil de l'Hôtel de Ville au ☎ 03 83 49 23 56. Centre Communal d'Action Sociale au ☎ 03 83 49 51 81. Pendant les week-ends, le numéro d'urgence de la mairie est le ☎ 06 85 21 99 02.

Internet : www.sante.gouv.fr • www.meteo.fr



### Conseils Pratiques

#### Que risque-t-on quand il fait très chaud ?

L'exposition à de fortes chaleurs constitue une agression pour l'organisme. On risque une déshydratation, l'aggravation d'une maladie chronique ou un coup de chaleur.

#### Certains symptômes doivent vous alerter :

Des crampes musculaires au niveau des bras, des jambes, du ventre... Plus grave, un épuisement peut se traduire par des étourdissements, une faiblesse, une insomnie inhabituelle.

*Il faut alors cesser toute activité pendant plusieurs heures, se rafraîchir et se reposer dans un endroit frais, boire de l'eau, des jus de fruits... Consultez un médecin si ces symptômes s'aggravent ou durent.*

#### Un risque grave : le coup de chaleur

Il peut survenir lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement. Il se repère par :

- Une agressivité inhabituelle
- Une peau chaude, rouge et sèche
- Des maux de tête, des nausées, des somnolences et une soif intense
- Une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

Les personnes âgées, les personnes atteintes d'un handicap ou d'une maladie chronique, les sportifs, les travailleurs manuels exposés à la chaleur, les nourrissons sont particulièrement sensibles aux coups de chaleur.

**ATTENTION : une personne victime d'un coup de chaleur est en danger de mort. Appelez immédiatement les secours en composant le 15. En attendant, transportez la personne dans un endroit frais, faites la boire, enlevez ses vêtements, aspergez-la d'eau fraîche ou mettez-lui des linges humides et faites des courants d'air.**

Ce document a été réalisé grâce aux recommandations sanitaires grand public et professionnels de santé de l'AFSSAPS (agence française de sécurité sanitaire des produits de santé), de l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé et du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale.

## LA LETTRE DU MAIRE

Chères pompéiennes, chers pompéiens,

À l'approche des premières chaleurs, la vigilance s'impose. Les événements de l'été 2003 ont mis en lumière l'importance pour une société comme la nôtre de veiller sur les personnes les plus fragiles et les plus démunies.

À notre niveau, il convient d'instaurer une solidarité et un réseau d'aide. Pour ce faire, comme durant l'été 2008, nous souhaitons repérer les personnes isolées et fragilisées et ainsi être en mesure de les aider et les accompagner si des situations exceptionnelles surviennent (plan d'alerte et d'urgence consécutif à des risques exceptionnels climatiques ou autres).

Cette démarche concerne en priorité les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes de plus de 60 ans inaptes au travail et les personnes handicapées.

Les personnes répertoriées feront l'objet de la part du Centre Communal d'Action Sociale d'une attention particulière et d'un contact régulier pour évaluer le besoin d'aide et apporter les conseils de première nécessité, en particulier dès le déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par Monsieur le Préfet.

Si vous vous êtes déjà inscrit de 2004 à 2008 vous restez inscrit sur notre registre. Si vous voulez bénéficier de ce dispositif pour vous, votre conjoint ou que vous souhaitez faire cette démarche pour un proche, nous vous remercions de retourner le formulaire ci-contre.

Je compte sur votre solidarité.

Le Maire, Laurent TROGRILIC

## DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF

Prévu à l'article L 121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

**Cette demande doit être adressée au  
CCAS de la Mairie de Pompey,  
36 rue des Jardins Fleuris, 54340 Pompey**

Je soussigné(e) :

Monsieur .....

Né le ..... à .....

Madame .....

Née le ..... à .....

Adresse .....

Téléphone : .....

**Sollicitez mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres (\*) :**

- en qualité de personne âgée de 65 ans et plus
- en qualité de personne handicapée
- en qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail.

*Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.*

**Je déclare bénéficiaire de l'intervention de un ou plusieurs services à domicile :**

Nom(s) des services .....

Adresse .....

Téléphone .....

**Coordonnées des enfants ou des personnes de l'entourage à prévenir en cas d'urgence :**

Nom-Prénom .....

Adresse .....

Téléphone .....

**Coordonnées du médecin traitant :**

Nom-Prénom .....

Adresse .....

Téléphone .....

**J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.**

*Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. Je suis informée que sous huit jours je recevrai un accusé de réception de la présente demande.*

Fait à Pompey le ..... 2009

Signature de Monsieur :

Signature de Madame :

(pour un couple, les deux signatures sont obligatoires)

**Si la présente demande est remplie par un tiers, veuillez indiquer vos noms et coordonnées et signer l'attestation :**

Je soussigné(e) Nom-Prénom .....

Agissant en qualité de (\*) :

- Représentant légal       Médecin traitant
- Service d'aide à domicile ou service de soins infirmiers à domicile
- Autre (préciser) .....

Adresse : .....

Téléphone .....

**J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande**

Fait à Pompey le ..... 2009

Signature :

(\*) : cocher la case correspondant à votre situation

#### Dispositions relatives à la loi du 6 janvier 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 qui protège les droits et les libertés individuels. Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

- 1- Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.
- 2- Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
- 3- En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées. Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire.

## VIE SCOLAIRE

### Fournitures scolaires des collégiens

#### Colis scolaires

Compte tenu du succès rencontré depuis plusieurs années par la distribution des colis scolaires aux élèves de Pompey fréquentant les collèges de Frouard et Liverdun, la municipalité a décidé de reconduire cette action pour la rentrée scolaire 2009/2010.

Un colis de fournitures sera proposé à chaque élève habitant Pompey ; son prix sera égal à la valeur du colis diminuée de la participation de la commune de Pompey.

**À titre indicatif, les tarifs devraient être les suivants pour l'année 2009 :**

Colis collège Grandville de Liverdun : 46€

Colis collège Jean Lurçat de Frouard : de 39,71€ à 42,16€ (selon les classes)

Participation financière de la commune de Pompey : 21€

La distribution des colis se fera à la salle d'Orlan, 9 rue d'Orlan (rue face au parking de la mairie) :

Collège de Frouard : lundi 31 août de 9h à 12h et de 14h à 17h

Collège de Liverdun : vendredi 28 août de 9h à 12h et de 14h à 17h et samedi 29 août de 9h à 12h.

#### Bons scolaires

Pour les élèves habitant Pompey n'ayant pas atteint l'âge de 16 ans le jour de la rentrée scolaire et fréquentant un établissement secondaire du 1<sup>er</sup> cycle autre que les collèges de Frouard et Liverdun, un bon sera proposé par la municipalité pour l'achat de leurs fournitures scolaires.

La valeur de ce bon était de 20€ pour l'année 2008. Le conseil municipal a voté une somme de 21€ pour 2009. Les bons seront à retirer au pôle scolaire de la mairie à partir du 3 septembre 2009. Se munir d'une pièce d'identité de l'élève, et d'un certificat de scolarité pour l'année 2009/2010.

### Restauration scolaire et accueil périscolaire

Les services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire fonctionneront dès le jour de la rentrée.

Il est rappelé que les inscriptions sont valables pour l'année scolaire. De nouveaux dossiers (à votre disposition en mairie à compter du 15 juin) devront donc être complétés pour l'année scolaire 2009/2010.

Les pièces à fournir, en plus des dossiers à prendre en mairie, sont :

- avis d'imposition des parents pour l'année 2008 (facultatif : pour calcul du tarif)
- photocopie pièce d'identité du responsable de l'enfant
- attestation d'assurance scolaire 2009/2010

Inscriptions en mairie aux heures habituelles d'ouverture, à compter du lundi 24 août 2009

**Contact :** pôle scolaire mairie de Pompey ☎ 03 83 49 93 61

### Classe découverte à l'école Gustave Eiffel

Les 4 et 5 juin 2009, les enfants de quatre classes de l'école Gustave Eiffel (CE1, CE2, CM1 et CM2) ont participé à un séjour en classe de découverte en Alsace.

Les 88 enfants, accompagnés de leurs quatre institutrices, se sont rendus en autobus jusqu'à Strasbourg où l'hébergement était prévu pour une nuit.

Au programme : visite de l'Écomusée d'Alsace, tour de Strasbourg en bateau-mouche, visite guidée à pied de la vieille ville, découverte de l'Horloge astronomique, visite du Musée des sciences « Le Vaisseau ». Un rythme soutenu pour permettre aux enfants de découvrir l'Alsace...

Les enfants sont revenus fatigués mais heureux, ils ont pu découvrir l'Alsace d'autrefois et celle d'aujourd'hui avec bien sûr, le parlement européen à Strasbourg. « C'était super !!! » ont-ils dit à l'unanimité...

## CULTURE

### Journées du patrimoine

Les journées européennes du patrimoine se dérouleront les 19 et 20 septembre et auront pour thème "Un patrimoine accessible à tous".

À cette occasion, le groupe de travail municipal « Patrimoine culturel » organise un rallye photos qui vous fera (re)découvrir le Pompey des vigneron au travers des rues du village, lieux porteurs d'histoire (ancienne gendarmerie, Église...) et la chapelle S<sup>te</sup> Anne, rue des Jardins-Fleuris, qui ouvrira ses portes et sera une halte privilégiée sur le parcours.



Ce rallye vous entraînera donc le long d'un parcours balisé et vous "flasherez", selon votre inspiration, les traces de notre passé local.

Les photos prises, numériques ou sur papier, seront rassemblées et feront l'objet d'une exposition ultérieure. Chacun pourra ainsi revisiter sa ville au travers du regard des autres.

Rendez-vous est donné à tous les photographes, amateurs ou plus avertis, le dimanche 20 septembre, sur le

parking de la mairie, de 14h à 17h (inscription sur place).

L'accès à la Chapelle S<sup>te</sup> Anne et aux autres édifices ouverts à l'occasion de ces journées du patrimoine pourra également se faire de façon indépendante du rallye photos.

### Pass'Musique

Dans le cadre de sa politique d'accès à la culture, la Municipalité met en place, dès la rentrée de septembre 2009, un PASS'MUSIQUE, en partenariat avec l'École de Musique de Pompey.

Afin de favoriser l'accès à la pratique musicale, la Municipalité souhaite aider financièrement les jeunes pompéiens qui s'inscriront à des cours collectifs. Cette aide permettra de diminuer les coûts financiers à la charge des familles de 10 % à 75 %. Il sera tenu compte du nombre d'inscrits au cours collectif, des revenus du foyer, de la fratrie...

#### Le PASS'MUSIQUE, qu'est-ce que c'est ?

- ☞ tu habites Pompey,
- ☞ tu as envie de jouer de l'un des instruments suivants : flûte de pan ou flûte à bec, saxophone, batterie, guitare électrique, guitare basse,
- ☞ tu t'engages à suivre les cours pendant un an,
- ☞ tu es aidé financièrement par la Municipalité, en fonction de critères définis par le Comité de Pilotage Pass'Musique : le cours collectif te coûtera de 10€ à 35€ par mois pour une heure de musique,
- ☞ tu t'inscris à un des cours collectifs dès septembre à l'École de Musique de Pompey (inscriptions le mercredi 9 septembre de 14h à 20h, Centre socioculturel de Pompey).

☞ tu as besoin de plus de renseignements ? Prends contact avec :

- Le service Animation, Maison Pour Tous (demander Robert), au ☎ 03 83 24 70 20.
- L'École de Musique de Pompey au ☎ 03 83 49 61 15 ou ☎ 06 16 04 07 52.



## CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

### Le concours de logos : un franc succès !

Le Conseil Municipal des Enfants a lancé en début d'année un concours de logos sur le thème de l'environnement dans les deux écoles primaires de Pompey. Ce concours a remporté un vif succès puisque le CME a recueilli près de 150 logos dessinés par nos écoliers.

En plénière, les 16 élus ont eu un vote difficile à faire pour sélectionner deux logos – un pour l'école Eiffel, l'autre pour l'école Jeuyeté. Le CME tient à féliciter les deux gagnants : Célia Barassi, élève à Jeuyeté et Dylan Sauce, élève à Eiffel ; la qualité et le sérieux de leur dessin ont permis d'obtenir la majorité des voix. Le CME veut également remercier les élèves participants et les équipes enseignantes d'avoir accompagné son action.



Les deux logos victorieux accompagneront les différentes campagnes qui seront lancées par le CME pour sensibiliser la population à l'environnement ; la première campagne débutera par la création d'affiches qui seront placées dans les diverses sucettes de la ville. D'ores et déjà, la vingtaine de logos, retenue au second tour du vote, a été exposée dans les deux écoles primaires.

### À bicyclette !

Dans sa réflexion sur les voies douces, notamment les pistes cyclables, une première étape vient d'être franchie par le CME en décidant d'augmenter le nombre de parkings à vélo dans les écoles primaires de la commune. Accompagné et soutenu par Claude Rombach, conseiller municipal délégué à la circulation et à l'habitat, le CME a inauguré le 20 juin un premier ensemble d'arceaux à vélo à l'école Eiffel permettant leur utilisation dès la rentrée scolaire de septembre. À Jeuyeté, l'emplacement est en cours de réflexion par les élus du CME et l'équipe enseignante.

Le CME souhaite élargir son action en installant aux abords d'autres bâtiments publics des parkings à vélo, affaire à suivre...

## GRIPPE A (H1N1)

### Des réponses à vos questions

#### De quoi s'agit-il ?

La grippe A H1N1 est une infection humaine par un nouveau virus grippal de la famille A H1N1 qui infecte habituellement les porcs. C'est une infection virale qui se transmet maintenant d'homme à homme (transmission interhumaine)

#### Comment se propage cette grippe ?

Dans le cadre de l'épidémie actuelle, la transmission se fait de la même manière que celle d'une grippe saisonnière :

- par la toux, les éternuements ou les postillons ;
- par contact rapproché avec une personne infectée, par exemple lorsqu'on embrasse ou qu'on lui serre la main ;
- par contact avec des objets touchés et contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte, un bouton d'ascenseur...)

#### Quels sont les symptômes ?

Les symptômes sont identiques à ceux de la grippe saisonnière : fièvre supérieure à 38°, ou courbatures, ou grande fatigue notamment, et toux ou difficultés respiratoires. Si vous ressentez ces symptômes, appelez votre médecin traitant ou le 15.

#### Comment s'en protéger ?

Lavez-vous régulièrement les mains au savon ou avec une solution hydroalcoolique ; Limitez les contacts non nécessaires avec les personnes malades ; Couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en papier lorsque vous toussiez ou éternuez. Jetez votre mouchoir dans une poubelle.

#### Quand et par qui sont prescrits les antiviraux ?

Des médicaments antiviraux peuvent être pris, sur prescription médicale, après consultation et diagnostic réalisés par un médecin.

## ENVIRONNEMENT

### Une tondeuse "écologique" pour l'Avant-garde

Les services municipaux viennent de réceptionner une tondeuse de conception récente afin d'effectuer principalement les travaux de tonte et de débroussaillage sur le plateau de l'Avant-garde. Un technicien est venu remettre un Ma.Tra 300 à Philippe Dupré, responsable du parc automobile de la Ville. « Ce matériel a pour caractéristique de tondre et de recycler immédiatement les déchets végétaux.



Tout est broyé et recyclé sur place. Par un système de marteau et de fléau adapté à un plateau flottant, on peut travailler sur différentes hauteurs de coupe et sur tous les types de terrain » a expliqué le spécialiste. La nouvelle tondeuse d'un coût de 26 000 € va faciliter le travail des services municipaux. « Nous n'aurons plus désormais à nous déplacer à la déchetterie intercommunale, ce qui nous fera économiser sur les temps et les coûts d'élimination des déchets » a précisé Philippe Dupré.

À la manœuvre sur le pré, le technicien présentait la tondeuse autotractée à Jean-Luc Mengin, le gardien de l'Avant-garde et lui donnait quelques conseils d'utilisation. Ce nouveau matériel est en effet amené à être prioritairement utilisé sur le plateau, compte tenu des espaces importants à entretenir sur place. Le retour des ânes meusiens complète, plus naturellement encore, l'entretien du plateau.

### Un hommage à la Grande Dame



À l'occasion des 120 ans de la Tour Eiffel, les services, par cette réalisation, ont souhaité rappeler que les fers puddlés ont été forgés à Pompey.

## TRAVAUX

### Voirie

La Communauté de communes du Bassin de Pompey vient de rénover 400 mètres linéaires de trottoir, avenue du Général-de-Gaulle.

### Communication

Le conseil général de Meurthe-et-Moselle étend son réseau de fibres optiques concernant le Haut-Débit sur notre commune. Ainsi, les services départementaux (Centre Médico-Social) situés en face du cimetière centre, ainsi que les locaux de la sécurité sociale situés rue Sainte-Anne, seront raccordés par ce système de communication.

### Eau

La commune vient de terminer un programme de renouvellement de 194 branchements plomb et entame, ces prochaines semaines, des travaux sur le réseau d'assainissement, essentiellement chemin de la Vigne-aux-Vins, rue de l'Écluse, rue Lasalle, avenue Gambetta, place du 10 Septembre, rue Derrière-les-Chalets-Navarre, allée des Tulipes, rue des Acières et place du Fonds-de-Lavaux.

## CIRCULATION

### Mise en place de stationnement en "zone bleue"

Le comité consultatif "circulation" a réfléchi à la mise en place d'une zone bleue en centre-ville pour remplacer les emplacements "15 minutes" qui ne sont jamais respectés et difficilement contrôlables par la police municipale.

Avant de mettre en place ces nouveaux emplacements, le Maire et ses adjoints ont rencontré les riverains et les commerçants pour débattre de cette solution.

En effet, les emplacements de stationnement en zone bleue doivent baisser la pression en stationnement, permettre un meilleur turnover au niveau du centre-ville, à proximité des commerces, des lieux de consultations (médecins...) ou de différents services (notaires, avocats...) et permettront un contrôle plus

efficace par le biais du disque horodateur placé dans les véhicules.

La mise en place se fera cet été et sera suivie d'une période d'adaptation afin de permettre son appropriation.

Quatre lieux d'implantation ont été retenus :

- La place du 10 septembre.
- Quelques places sur la rue du Général de Gaulle.
- La première partie de la place du Casino.
- Le parking de la Maison pour Tous, qui verra son nombre de places optimisé afin de répondre à la pression en stationnement que subit la rue des Jardins Fleuris en journée sur le tronçon compris entre la Maison Médicale et le carrefour avec la rue du Général Leclerc.

## VIE COMMUNALE

### Grégory Goetz, nouveau directeur général des services

Suite au départ en retraite de Lydie Bronner, la direction des services de la commune a été confiée à Grégory Goetz qui occupait le poste de directeur de cabinet du Maire avec plus spécialement comme mission l'élaboration et le suivi du plan local d'urbanisme.

Grégory Goetz est nommé directeur général des services suite à sa réussite au concours administratif de catégorie A.



Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, Pompey a un nouveau directeur général des services, Grégory Goetz.

L'équipe municipale et Grégory Goetz vont travailler activement sur les projets communaux futurs et sur une nouvelle organisation des pôles administratifs et techniques.

Le nouvel organigramme des services communaux vous sera proposé prochainement.

### Cérémonie de remise des cartes électorales

Dans le cadre des élections européennes, l'équipe municipale a convié, le 16 mai dernier, les nouveaux électeurs, venant tout juste d'atteindre leur majorité, à venir retirer en mairie leur première carte électorale.



La vingtaine de jeunes pompéiens présents lors de cette cérémonie a écouté, avec beaucoup d'attention, les informations que Monsieur le Maire et le personnel communal, chargé de la préparation des élections, ont pu leur fournir sur les droits et devoirs d'un électeur, l'organisation des élections et la tenue d'un bureau de vote.

Ils ont ainsi pu être sensibilisés à l'intérêt d'exercer leur tout nouveau droit de vote et découvrir les ressorts du fonctionnement électoral.

## VIE COMMUNALE

### L'accueil des nouveaux habitants

Annuellement, la ville de Pompey organise un accueil des nouveaux habitants à la Mairie pour leur permettre de faire plus ample connaissance avec notre commune, son histoire, ses élus, leurs actions, et le personnel communal. Ce moment convivial permet de tisser du lien social et d'en retirer des informations utiles, tant sur le fonctionnement des services municipaux, que sur les projets communaux à plus ou moins longue échéance, mais aussi d'exprimer le regard et les attentes portés par les Pompéiens.

Si vous êtes nouvel habitant de la commune, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, et que vous souhaitez participer à cette rencontre, nous serons heureux de vous accueillir le samedi 5 septembre 2009, à partir de 9h, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie. Un forum des associations prolongera ce temps d'échange, à partir de 11h ; ce forum vous permettra de rencontrer le tissu associatif de notre commune et ses membres seront heureux de vous présenter leurs activités, leurs projets et pourront répondre à toutes vos questions.

#### Coupon-réponse

à déposer en Mairie, à l'attention du Secrétariat Général

M. ou M<sup>me</sup> . . . . ., nouvel(le) habitant(e) de la commune de Pompey depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, souhaite participer à l'accueil des nouveaux habitants qui se déroulera le samedi 5 septembre 2009, à partir de 9h, à la Mairie de Pompey.

Je serais accompagné(e) de . . . . . personnes, dont . . . . . enfants.

Adresse: . . . . .

Téléphone: . . . . .

Signature:

## POMPEY PRATIQUE

### ❑ HÔTEL DE VILLE DE POMPEY

36 rue des Jardins Fleuris  
☎ 03 83 49 23 56 – Fax 03 83 49 31 46  
mairie@pompey.fr

- lundi, jeudi, vendredi : 8 h 30-12 h – 13 h 30-17 h
- mardi : 8 h 30-12 h – 14 h-18 h
- mercredi : 10 h-12 h – 14 h-17 h
- samedi : 8 h 30-12 h

Pendant les week-ends et en dehors des horaires d'ouverture de la mairie, numéro d'urgence : ☎ 06 85 21 99 02.

### ❑ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

36 rue des Jardins Fleuris ☎ 03 83 49 51 81  
action-sociale.mairie@pompey.fr

Mêmes heures d'ouverture que la mairie  
Permanences sociales : lundi et jeudi de 13 h 30 à 17 h

### ❑ ACCÈS AUX COMMERCES DES PLUS DE 65 ANS

Tous les mardis après midi. Réservation de la place le lundi matin. Contact CCAS ☎ 03 83 49 51 81

### ❑ MAISON FLEURIE

99 rue des Jardins Fleuris ☎ 03 83 24 21 88  
polemploi.mairie@pompey.fr

- Activités manuelles : mardi & vendredi : 14 h à 16 h 30
- Épicerie sociale : vendredi de 14 h à 16 h 30

### ❑ CONCILIAATEUR DE JUSTICE

Pas de permanence en juillet-août-septembre

### ❑ PERMANENCE JURIDIQUE

Espace Solidarité "La Maison Fleurie", 99 rue des Jardins-Fleuris, tous les 2<sup>e</sup> mercredi du mois : 16 h 30-18 h. Contact : 03 83 49 23 56

### ❑ INFORMATION/PRÉVENTION DENTAIRE

Consultation gratuite tenue par un dentiste, le dernier vendredi du mois : 14 h 30-16 h 30 – Espace Solidarité "La Maison Fleurie", 99 rue des Jardins-Fleuris

### ❑ SECOURS POPULAIRE

2<sup>e</sup> mercredi du mois : distribution alimentation  
3<sup>e</sup> mercredi du mois : vestiaire  
Cités St Euchaire, allée des Violettes  
Contact : M<sup>me</sup> Fogel ☎ 03 83 49 92 52 (13 h 30-16 h 30)

### ❑ RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

- **Particuliers et petits collectifs :**
    - lundi : déchets biodégradables.
    - mardi : recyclables secs
    - vendredi : ordures ménagères
  - **Artisans, commerçants, tous les collectifs, village :**
    - mardi : recyclables secs
    - Mercredi et vendredi : ordures ménagères
- Sortir les sacs ou poubelles la veille après 19h*

**Jours fériés :** le ramassage s'effectue le lendemain : mercredi 15 juillet en remplacement du 14.

**Complément en sacs poubelles recyclage/compostage :** 2 écosacs + 2 biosacs par famille, en mairie (juillet/août).

### ❑ DÉCHETTERIE – Horaires d'été

Voie de la Digue, Frouard, ☎ 03 83 24 34 34  
• du lundi au vendredi : 10 h-12 h 30 & 13 h 30-19 h  
• le samedi : 10 h-19 h  
• dimanche et jours fériés : 10 h-13 h

### ❑ COMPOSTERIE

Route de Saizerais, Marbach  
• du lundi au vendredi : 10 h-14 h • samedi : 10 h-17 h

### ❑ TRANSPORTS : Agence SIT

7 avenue du Général de Gaulle ☎ 03 83 49 23 23  
• du lundi au vendredi : 7 h 30-12 h 30 – 14 h-18 h  
• samedi : 7 h 30-12 h 30

### ❑ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Rue des 4 Éléments, BP 60008, ☎ 03 83 49 81 81  
• du lundi au vendredi : 8 h 30-12 h 30 – 13 h 30-18 h

### ❑ ESPACE ENFANCE COMMUNAUTAIRE

Rue des 4 Éléments  
• du lundi au vendredi : 7 h 30-18 h 30  
Renseignements, inscriptions : ☎ 03 83 49 81 31

### ❑ CENTRE MÉDICO SOCIAL

89 rue Sainte-Anne ☎ 03 83 49 07 12  
• du lundi au vendredi : 9 h-12 h – 14 h-17 h

### ❑ MISSION LOCALE

Rue des Acières ☎ 03 83 24 30 72  
• du lundi au jeudi : 8 h 30-12 h – 13 h 30-17 h  
• vendredi : 8 h 30-12 h – 13 h 30-16 h

### ❑ PISCINE

Avenue Gambetta ☎ 03 83 49 15 34

### ❑ NUMÉROS D'URGENCES

Médecins	08 20 33 20 20
Pharmacie	03 83 15 17 88
Centre anti-poison	03 83 32 36 36
Samu	15
Pompiers	18
Gendarmerie	17
EDF	08 10 333 054
GDF	08 10 433 054
VEOLIA (eau)	08 10 463 463

## 13 ET 14 JUILLET 2009

### Une grande fête républicaine intercommunale

En 2009, les villes de Pompey et de Frouard ont souhaité aller plus loin dans leur coopération pour fêter le 14 juillet.

Une proposition nouvelle construite par les commissions communales en lien avec les associations des 2 villes. Un programme original vous est proposé :

#### ■ LUNDI 13 JUILLET 2009

21 h : départ simultané pour la retraite aux flambeaux dans les deux villes. À Pompey, départ de la place du Casino, arrivée à 21 h 30, rue du Capitaine-Marchal, à l'entrée du stade intercommunal.

19 h-20 h 30 : Concert "Comme un accord"

20 h 45-22 h 15 : concert "The Come Back 60's"

22 h 30-24 h 00 : concert "Fat Boum Sticka"

#### ■ MARDI 14 JUILLET 2009

7 h-12 h : concours de pêche intercommunal, au bord de la Moselle, près de la piscine de Pompey

11 h : remise de récompenses

#### Rue du Capitaine Marchal, près du stade intercommunal

11 h : Concert des Intrépides

12 h : Allocution par les Maires de Frouard et Pompey

12 h 30 : Apéritif intercommunal

13 h : pique-nique républicain en musique

14 h-17 h : concours de pétanque

14 h-15 h 30 : concert jazz "Dime and Dash Quartet"

15 h 45-16 h 30 : Animations

16 h 30-16 h 45 : Départ en défilé jusqu'au parking de la piscine sous la houlette de la batucada de l'école de musique de Frouard DOMISOL

#### Parking de la Piscine

13 h 30 à 18 h : Grand prix cycliste de la ville de Pompey

19 h 00 : Animations. Repas avec restauration et buvette sur place

20 h 30 à 22 h 45 : Bal avec l'orchestre Yannick Pascal

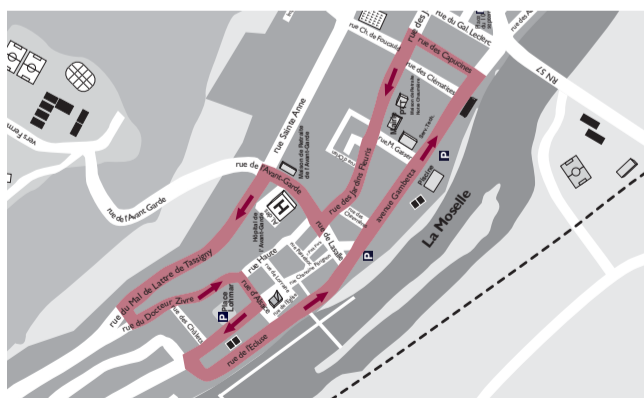
23 h 00 : Feux d'artifice sur la Moselle tiré à partir de l'Île du Moulin

23 h 30 à 2 h 00 : Bal populaire

### Prix cycliste de la ville de Pompey mardi 14 juillet de 12 h à 19 h : priorité à la civilité pour une meilleure sécurité

Le stationnement est interdit sur l'ensemble du parcours emprunté par les coureurs. Le circuit est défini suivant le sens de la course : Avenue Gambetta ; avenue des Capucines ; rue des Jardins-Fleuris ; rue du Maréchal de Lattre de Tassigny ; rue du Docteur-Zivré ; rue d'Alsace ; rue des Vannes ; rue de l'Écluse ; avenue Gambetta.

Si par obligation vous devez circuler sur le parcours de la course, vous êtes tenus de respecter son sens de circulation (voir circuit et plan). Pour se rendre à Liverdun, il est vivement recommandé de passer par Frouard (une signalisation sera mise en place en ce sens).



La place du 10 septembre restera accessible. La rue du Général Leclerc sera interdite à la circulation, sauf riverains et services. La rue des Jardins-Fleuris sera interdite à la circulation, sauf riverains, services et accès à l'hôpital. Pour se rendre à l'Avant-Garde, il faudra emprunter la rue Bellevue, rue de la Mine, rue Victor-Jacquet, rue Sainte-Anne et rue de l'Avant-Garde.

Toutes les personnes devant circuler sur le parcours de la course devront respecter les recommandations de signaleurs chargés de la sécurité.

## LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

### Quelles sont les mesures à prendre ?

Renforcer la porte d'entrée (serrure 3 points de sûreté, porte blindée...) et l'équiper d'un judas ou d'un entrebâilleur pour reconnaître les visiteurs.

Installer des dispositifs de surveillance comme un système d'alarme. (seul ou avec télésurveillance si nécessaire)

Photographier ou filmer les objets de valeur et noter les numéros de série.

Ne pas utiliser « les cachettes » classiques : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, sous le pot de fleurs, etc.

Ne pas laisser de mots sur la porte mentionnant l'absence.

### Réflexes à adopter

Ranger tout ce qui pourrait tenter un cambrioleur : chéquier, carte de crédit (et code confidentiel), bijoux...

Se méfier des démarcheurs et des quémandeurs, surtout lorsqu'ils sont en groupe.

Si des individus prétendent être des policiers, demander leur nom, leur affectation ainsi que leur carte professionnelle (en cas de doute, faire le 17)

Signaler les comportements jugés suspects en composant le numéro de téléphone de la brigade ou le 17. Un renseignement anodin peut être utile et aider les enquêteurs.

### Pour une maison

Équiper les fenêtres faciles d'accès (sous-sol ou sur rue) de barreaux de sécurité. Protéger et renforcer les vitres proches d'un système d'ouverture.

Renforcer toutes les portes donnant sur l'extérieur.

Éclairer le jardin en l'équipant de détecteurs de présence.

Veiller à ce que la végétation ne soit pas trop haute et ne cache ni portes ni fenêtres.

### Absence

En cas d'absence prolongée, prévenir les voisins ou une personne de confiance et indiquer la durée de l'absence, un numéro de téléphone où être joint, les éventuelles visites de proches...

Faire relever le courrier régulièrement : ne pas laisser déborder la boîte aux lettres.

Placer les objets de valeur en lieu sûr (coffre).

Même pour une courte absence, verrouiller toutes les ouvertures (portes, fenêtres, vérandas, volets, etc.)

De nombreux cambriolages sont encore commis sans effraction.

### Victime d'un cambriolage ?

Ne pas ranger ou déplacer les objets. Laisser les lieux en l'état pour permettre aux enquêteurs de relever les traces et les indices nécessaires aux opérations de police technique et scientifique.

Faire rapidement opposition sur les chèquiers, cartes bancaires ou titres volés.

Appeler directement et rapidement la gendarmerie :

☎ Le 17 depuis un téléphone fixe

☎ Le 112 depuis un téléphone mobile.

### Vols de et dans les véhicules

Les voleurs s'introduisent dans le domicile de leur victime (généralement sans violence) et dérobent les clés de la voiture posées dans l'entrée avec le portefeuille, le sac à main ou le téléphone portable.

Verrouiller toujours portes et fenêtres la nuit.

Ne pas laisser en évidence les clés du domicile, le sac à main, le téléphone portable dans l'entrée de l'habitation. Les ranger dans un endroit discret.

Lors d'un arrêt de courte durée, enlever les clés de contact et verrouiller les portières de la voiture.

## RAPPEL

### Interdiction des feux au sol

En vertu de l'arrêté municipal en date du 21 mai 1948, et de l'article R 610-5 du code pénal, il est interdit de brûler des végétaux et autres au sol à moins de 100 mètres des habitations.